

Musée National de l'Assurance Maladie

DOSSIER PÉDAGOGIQUE



SOMMAIRE

.....

• Le Musée national de l'Assurance Maladie	3
• La visite guidée.....	5
• Les outils pédagogiques.....	8
• Contact.....	13
• Repères chronologiques.....	14
• Annexes.....	19

Le Musée national de l'Assurance Maladie

Le site du Musée se situe dans un château du XIX^{ème} siècle, bordé d'un parc aux arbres centenaires, au sommet de la colline de Lormont, à deux pas de Bordeaux.

- **Le Château «Les Lauriers», un lieu marqué par l'histoire**

Ce monument fut construit en 1860 par la famille Gradis. Ces armateurs juifs d'origine portugaise, installés à Bordeaux en 1685, sont les premiers, dès 1724, à commercer avec Saint-Domingue. A l'occasion, ils n'hésitèrent pas à pratiquer le commerce triangulaire pour le compte du Roi.

En 1839, Benjamin Gradis hérite d'une propriété, appelée Domaine d'Israël, ayant appartenu à un lointain cousin, Raphaël-Isaac Mendès. Son fils, Moïse-Henri, y fait construire l'actuel château en 1860. Si l'architecture extérieure reste un peu massive et austère, l'intérieur est remarquable, en particulier le salon d'entrée qui comporte une magnifique cheminée de style Henri II et des colonnes sculptées en bois datant du XVIII^{ème} siècle. Au bas de l'escalier, deux sirènes, figures rostrales d'un navire, scrutent les visiteurs.

C'est en 1948 que la CPAM de la Gironde fait l'acquisition du domaine, qu'elle aménage en maison de convalescence en 1951. Au fil des ans, celle-ci s'avère peu adaptée à la dispense des soins. De nouveaux locaux plus appropriés sont construits dans le parc pour les convalescents et le château « Les Lauriers » est transformé en Musée national de l'Assurance Maladie. Il est officiellement inauguré le 4 octobre 1989.

- **Présentation du Musée**



*« Il faut savoir d'où l'on vient
pour savoir où l'on va »*

Fernand Braudel

Le Musée retrace l'histoire de la Protection sociale, des origines à nos jours.

Grâce à l'éclairage de l'histoire, la découverte de ce Musée permet au visiteur de mesurer le chemin parcouru.

- **Un voyage pédagogique au cœur d'une grande conquête sociale**

Depuis plus de 70 ans, la Sécurité sociale fait partie intégrante de la vie quotidienne de chaque français. La banalisation de la protection sociale nous a cependant fait perdre de vue qu'elle constitue, avec l'enseignement public, l'une des plus grandes conquêtes de la République française.

A l'heure où beaucoup s'interrogent sur son équilibre financier, une prise de conscience est nécessaire pour préserver ce système. C'est tout l'objet du Musée national de l'Assurance Maladie. Il paraît indispensable de fournir aux enseignants un outil pédagogique qui permette de sensibiliser les futurs citoyens aux atouts et enjeux de notre protection sociale et aux valeurs de **solidarité** et de **citoyenneté**.

Ce dossier pédagogique est un support essentiel à la préparation de la visite du Musée. Pour une meilleure compréhension de l'exposé de visite, **il est toutefois fortement recommandé d'aborder en amont le thème de la protection sociale** avec vos élèves.

Les objectifs pour tous les niveaux :

- Approfondir les connaissances vues en classe sur l'histoire de la Protection sociale.
- Attirer l'attention des élèves sur l'évolution du système français de protection sociale et les enjeux actuels.
- Etablir un lien entre l'évolution des techniques, le traitement des dossiers des assurés par la Sécurité sociale et la formation du personnel des caisses.
- Analyser les activités sanitaires et sociales et autres missions des organismes de Sécurité sociale, découvrir leurs partenaires.
- Mesurer le rôle d'un musée dans l'apport des connaissances historiques et contemporaines sur le sujet.
- Améliorer et exercer les capacités d'observation sur les collections afin que le jeune puisse établir un lien entre les objets et documents présentés et les missions d'une institution.

Les objectifs propres à chaque niveau :

- Ils sont définis avec l'enseignant en fonction de sa spécialisation et d'un objectif pédagogique précis.
- La visite constitue un bon complément aux programmes de l'Education nationale et concerne plusieurs disciplines : principalement les sciences médico-sociales, mais aussi plus largement l'histoire, l'économie, l'éducation civique, juridique et sociale.

La visite guidée

- **Renseignements pratiques**

La visite guidée dure 1h30 pour un groupe de **35 personnes maximum**.

Au-delà de cet effectif, les élèves sont répartis en deux groupes qui assistent l'un après l'autre à la visite (**prévoir donc une demi-journée sur place**).

Pour le groupe qui n'est pas en visite, une conférence peut-être assurée par un des intervenants partenaires du musée sous réserve de leur disponibilité (cf. Annexe 1).

Un questionnaire guide est distribué sur place à chaque élève, son corrigé est remis à l'enseignant. Ce document est disponible sur notre site Internet dans l'espace enseignant, rubrique « Outils ». Une première partie concernant les collections pourra être complétée pendant la visite, la seconde partie sur la Culture générale pourra être exploitée en classe.



La réservation est indispensable pour toute visite :
du lundi au jeudi de 9h30 à 17h30
et le vendredi de 9h30 à 16h30.

Il est vivement recommandé d'effectuer cette réservation le plus tôt possible.

La visite guidée est entièrement gratuite,
comme l'ensemble des services proposés par le Musée.

Il existe également une possibilité de visite libre, sous la responsabilité de l'enseignant.
La réservation est cependant nécessaire.
Pour tout autre renseignement, prendre contact avec le Musée.

• Descriptif de la visite

Le Musée est composé de **neuf salles d'exposition** présentant chacune une thématique particulière.

Salle 1 - Aux origines de la protection sociale

Dans cette salle, textes et lettres anciennes, ordonnances royales et lois républicaines témoignent des origines de la protection sociale et des premières manifestations de solidarité et ce dès l'Antiquité (pierre tombale d'Hermogène du 1^{er} siècle ap. J.C.) puis au 17^{ème} siècle (mesures prises par Henri IV pour les mineurs de fonds puis Colbert pour les marins de la marine royale), au 18^{ème} et 19^{ème} siècles avec le compagnonnage et la philanthropie.

De ces prémices à l'apparition de la Mutualité avec les sociétés de secours mutuels (au 19^{ème} siècle), cette salle retrace l'histoire de ce parcours social exemplaire. Sont notamment exposés différentes bannières et de nombreux diplômes et médailles décernés par les Unions et sociétés de l'époque.

Salle 2 - Les premières législations (1883-1932)

Un sens relativement large a été donné aux termes « Assurances sociales » puisqu'ici sont regroupés des souvenirs relatifs à la législation sur les Accidents du travail (1898) ou ayant trait au régime des Assurances sociales allemandes initiées par Bismarck dès 1883. On y trouve également des textes et dessins critiques ayant trait aux Retraites ouvrières et paysannes (1910).

S'agissant plus particulièrement du régime français des Assurances sociales (1930), cette salle expose ce premier système obligatoire de couverture des risques « maladie, invalidité, décès » à travers des documents et images d'époque.

Salle 3 - La vie quotidienne aux débuts de la Sécurité sociale

L'atmosphère d'un centre de paiement dans les années 50 peut être facilement imaginée en parcourant cette salle. La reconstitution dans ses moindres détails d'une banque de caisse, des bureaux d'un chef de section et d'un liquidateur, transporte le visiteur dans un lieu à l'ambiance surannée. Et les nombreuses photographies témoignent de l'amélioration des conditions d'accueil intervenues depuis 1950 !

Salle 4 - Les débuts de la Sécurité sociale (1945-1967)

Une référence au rapport Beveridge (1942) s'impose avant d'aborder le programme du Conseil national de la Résistance. Cette salle décline l'instauration de la Sécurité sociale par les ordonnances de 1945, un historique des fondateurs, les premiers imprimés, décomptes, cartes d'immatriculation et la création des branches par la réforme Jeanneney de 1967.

Salle 5 - L'évolution de la Sécurité sociale (1967 à nos jours)

Cette salle présente les évolutions les plus récentes de la Sécurité sociale et plus particulièrement de l'Assurance Maladie : ordonnances Juppé de 1996, création de la CMU en 1999 qui garantit un accès aux soins à tous dans le cadre d'une solidarité nationale, réforme de 2004 mettant en place le parcours de soins coordonnés... Sont également présentés les chiffres-clés de la Sécurité sociale mis à jour tous les ans ouvrant ainsi la question du déficit et des enjeux actuels de l'institution.

Salle 6 - De la carte perforée à l'informatique

De la machine à calculer Brunsviga utilisée en 1935 à l'informatique d'aujourd'hui, l'exposition des différents matériels utilisés au cours de l'histoire de la Sécurité sociale est révélatrice du chemin parcouru en matière d'évolution technologique.

Cette salle est aussi le témoin de la nécessité pour le personnel de s'adapter et de se former aux évolutions de plus en plus fréquentes pour rendre un service plus efficace aux assurés.

Salle 7 - Exposition temporaire

Cette salle permet de recevoir des expositions temporaires afin de renouveler la visite proposée au public. Elle est également équipée pour la diffusion de documents audio-visuels.

Salle 8 - L'action sanitaire et sociale des organismes de Sécurité sociale

Cette salle détaille les activités typiques d'une Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et plus particulièrement son action sanitaire et sociale, moins connue.

Les centres d'exams de santé sont aussi à l'honneur grâce au matériel médical réuni en ce lieu. L'équipement du chirurgien-dentiste marque les esprits avec sa fraise à pédale !

Un espace dédié à la prévention permet de présenter différentes campagnes menées par la Sécurité sociale depuis les années 50.

Salle 9 - Centre de documentation

Le musée dispose d'un centre de documentation spécialisé dans le domaine de la protection sociale autant dans ses aspects historiques que contemporains. Les ouvrages sont accessibles au prêt pour trois grandes catégories de public : les membres du CAHSS, les organismes de protection sociale, certains utilisateurs extérieurs : enseignants-chercheurs, étudiants...

Accès au catalogue en ligne : www.musee-assurance-maladie.fr ; rubrique *Documentation*

Les outils pédagogiques

- **Exposition itinérante « C'est quoi la Sécu ? »**

Le Musée met gratuitement à la disposition des établissements scolaires une exposition itinérante dans le cadre d'une convention de prêt (cf. Annexe 2).

Panneau 1 – La Sécurité sociale : un droit garanti par la Constitution

Panneau 2 – Repères chronologiques et grandes étapes

Panneau 3 – La Sécurité sociale : un système solidaire

Panneau 4 – Le financement de la Sécurité sociale

Panneau 5 – La solidarité pour tous : la Couverture Maladie Universelle

Panneau 6 – La carte Vitale : exercice ludique de décryptage



• Supports audiovisuels

Document 1 : « TAM-TAM : Ton Assurance Maladie, Ton Avenir Maintenant » *Communication citoyenne sur l'Assurance maladie.*

Film réalisé à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale (2005).

Thème : L'Assurance Maladie aujourd'hui. Présentation de la réforme de 2004 : ses enjeux.

Descriptif : Des lycéens (classe Terminale Option Sciences médico-sociales) s'interrogent sur le système de l'Assurance Maladie.

- Les apports de l'Assurance Maladie au quotidien
- La réforme de 2004
- Le contrôle médical
- La visite chez le médecin
- Le déficit de la sécurité sociale
- Les mesures à mettre en oeuvre
- La responsabilisation des assurés sociaux



Au lycée :

discussion à la sortie d'une épreuve du bac blanc : échange des réponses données par les lycéens sur le thème de l'assurance maladie (indemnités journalières, réforme, dossier médical personnel, carte Vitale 2).

Au café :

discussion sur les missions humanitaires en Afrique, comparaison du système de soins à l'étranger avec le système français, prise de conscience que le système de soins en France est avantageux et qu'il faut le préserver, chacun un jour où l'autre sera amené à en bénéficier.

Rendez-vous à la CPAM avec le médecin conseil :

explications relatives au contrôle médical, renforcement des contrôles relatifs aux arrêts de travail pour mieux contrôler les dépenses et éviter les abus et sauvegarder le système d'assurance maladie.

Rendez-vous chez le médecin traitant :

explications relatives au rôle du médecin traitant (il coordonne les soins, choisit le meilleur parcours de soins, adapté au patient, et évite les consultations et examens inutiles, ce qui conduit à réduire les dépenses de santé), au dossier médical personnel (dossier personnalisé, informatisé et sécurisé), au forfait de 1 euro (à la charge de l'assuré, retenu lors des remboursements). Toutes ces mesures visent à responsabiliser chaque patient qui peut user du système sans en abuser.

Fête chez Mathilde :

Discussion sur les connaissances des lycéens au sujet de l'Assurance Maladie.

Objectif : faire prendre conscience de l'importance de notre système de soins et responsabiliser chacun d'entre nous.

Durée : 16 minutes.

Apports : Ce second documentaire se présente sous une forme plus ludique que le premier. Le but est de faire prendre conscience à des lycéens de l'importance du bien collectif qui est le leur : l'Assurance Maladie, dans une démarche citoyenne active.



Elaboré par des lycéens, pour des lycéens, ce film suscite le débat et permet de comprendre l'Assurance Maladie aujourd'hui : qui est concerné ? qu'apporte-t-elle au quotidien ? quels problèmes ? quelles solutions ?

Réalisation : Service Communication de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan, en collaboration avec le lycée Notre Dame Le Menimur de Vannes.

Pour se procurer ce document :

Service Communication de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan.
Tél : 02 97 01 82 30

Document 2 : La Sécurité sociale, Historique et contexte actuel.

Film réalisé à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale (2005).

Disciplines, classes et programmes concernés :

- **Histoire :** 3^{ème} : La France depuis 1945.

1^{ère} : Les sociétés européennes face à l'industrialisation 1850-1939.

T^{ale} : La France de 1945 à nos jours.

- **SES :** 2^{nde} : La consommation, une activité économique, sociale et culturelle (notion de revenu de transfert).

T^{ale} : Intégration et solidarité. Protection sociale et solidarités Collectives. Intégration européenne et politiques économiques et sociales.



Descriptif : La Sécurité sociale est l'une des institutions fondamentales de la société française. Elle traverse actuellement une véritable crise. Par quel parcours sinueux la République est-elle passée pour établir, affirmer et imposer son système de protection sociale ?

Si aujourd'hui les experts affirment que les dépenses de santé vont continuer de progresser, comment le législateur va-t-il pouvoir continuer à le défendre.

Ce film revient sur l'historique de la mise en place d'un système de protection sociale fondé sur la solidarité et, dans un contexte de crise de financement, analyse les pistes de son adaptation aux mutations de notre société. Empli de nombreuses images d'archives, il s'appuie sur les témoignages d'acteurs sociaux contemporains, et permet l'étude de la société du XIX^{ème} siècle lors de l'industrialisation et celle de la France d'après la Seconde Guerre mondiale.

Apports : Ce documentaire se situe à la croisée de l'enseignement de l'histoire-géographie et des sciences économiques et sociales. Il est un utile rappel chronologique de l'histoire sociale française, accompagné de nombreux documents d'époque. Il permet de préciser le sens de notions essentielles telles que le paternalisme, le mutualisme, l'assistance, l'assurance, l'Etat-providence, le paritarisme...

Il permet enfin d'aborder des questions importantes du cours de Terminale ES puisqu'il évoque les problèmes actuels de financement de la Sécurité sociale et la « crise » de l'Etat-providence.

Durée : 46 minutes.

Réalisation : Film écrit et dit par Olivier Duhamel et Jean-Michel Jeanneney.

Réalisé par Bernard George sur une idée de Georges Conchon et Francis Girod.

CINITEVE/SCEREN-CNDP avec la participation de France 5 - 2006.

Pour se procurer ce document :

<http://www.sceren.com/cyber-librairie-cndp.aspx?l=la-securite-sociale&prod=19886>

Document 3 : Fred et Jamy vous expliquent les génériques.

Thème : Tout savoir sur les médicaments génériques.

Classes et programmes concernés : Collège classe de 5^{ème}, Education civique, juridique et sociale.

Résumé : Avec Fred et Jamy, partez à la découverte des médicaments génériques. Suivez une enquête passionnante au cœur de la conception et de la fabrication des médicaments génériques qui permettent de faire réaliser chaque année d'importantes économies à l'Assurance Maladie.



Descriptif :

1 - Le générique : un médicament comme les autres

- Les médicaments génériques font partie de la vie normale du médicament.
- Un brevet sur le médicament, comment ça fonctionne ?
- Pourquoi les médicaments génériques sont-ils moins chers ?
- Pourquoi les médicaments génériques soulagent-ils les dépenses de santé ?
- Le pharmacien a le droit de substitution, qu'est-ce que ça veut dire ?

2 - Comment sont conçus et fabriqués les médicaments génériques et d'origine ?

- Le médicament générique, une fabrication de qualité pharmaceutique.
- La composition d'un médicament d'origine et de son générique.
- Les contrôles à chaque étape de la fabrication.
- L'étude clinique comparative entre le médicament générique et d'origine.

3 - Comment bien suivre son traitement en toute sécurité ?

- Le médicament générique, comment le reconnaître ?
- Pourquoi et comment bien suivre son traitement ?

Durée : 20 minutes.

Réalisation : Franck Chaudemanche, SCEREN Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'académie de Versailles, avec le soutien du Laboratoire Biogaran - 2007.

Pour se procurer ce document :

Vidéo disponible sur la plateforme Daylimotion. Possibilité de trouver le DVD sur des sites Internet d'occasions vendus par des particuliers (Amazon, Ebay, Price minister...).

Contacts

- **Pour nous contacter**

Responsable du Musée *Emmanuelle SAUJEON-ROQUE*

Secrétariat *Claire GILIBERT*

Musée national de l'Assurance maladie
10, route de Carbon-Blanc - 33310 Lormont

05 56 11 55 17 ou 18

du lundi au jeudi de 9h30 à 17h30 et le vendredi de 9h30 à 16h30

www.musee-assurance-maladie.fr/contact

- **Accès**

Transports en commun :

- Tramway ligne A, direction La Gardette, arrêt « Mairie de Lormont »
- Autobus ligne 32 arrêt « Maison de convalescence »

Transport en autocar :

Pont d'Aquitaine sortie n°2

Plan disponible sur notre site internet rubrique « Informations pratiques »

Le Musée dispose d'un parking pour autocars.

Place de parking et accès pour les personnes en situation de handicap.

- **Hébergements à proximité**

Auberges de jeunesse

www.auberge-jeunesse-bordeaux.com

www.otellia.fr

Maison de la promotion sociale

www.maisondelapromotionsociale.org

Hôtel Formule 1

www.hotelf1.com/hotel-2254-formule-1-hotelf1-bordeaux-nord-lormont

Repères chronologiques

- **Avant 1945 : les premiers régimes de socialisation des risques et la création des « assurances sociales »**

1604 : Constitution d'un fonds destiné à la prise en charge des soins aux ouvriers blessés pendant leur travail dans les mines du Royaume par Henri IV.

1673 : Premières mesures de protection sanitaire et sociale et création du premier « régime de retraite » au profit des marins par Colbert sous le règne de Louis XIV.

1791 : Suppression des corporations et interdictions des groupements professionnels (Loi Le Chapelier).

1853 : Premier régime de retraites pour les fonctionnaires de l'Etat.

1881-1889 : Création en Allemagne du premier système complet d'assurances sociales à l'initiative du Chancelier Bismarck.

1893 : Institution de l'assistance médicale gratuite.

1898 : Loi assurant la protection contre les accidents du travail des salariés de l'industrie (modification du régime de responsabilité civile : le salarié bénéficie d'une protection générale, son dommage est réparé soit directement par l'employeur soit par des caisses permettant la mutualisation des coûts entre les employeurs).

1910 : Loi créant le premier système interprofessionnel de retraite au bénéfice des salariés faiblement rémunérés des secteurs industriels et agricoles, les retraites ouvrières et paysannes (R.O.P.) [loi du 5 avril 1910].

1918 : Création du Ministère de l'hygiène publique.
Création de la première caisse de compensation des allocations familiales, au niveau national. L'Etat généralise à tous ses fonctionnaires l'indemnité pour charge de famille. Les patrons sociaux accordent un sursalaire à leurs employés. Cette caisse de compensation est chargée de répartir entre les entreprises la charge des allocations familiales.

1928-1930 : Lois créant au bénéfice des salariés de l'industrie et du commerce le premier système complet et obligatoire d'assurances sociales (couverture des risques maladie, maternité, vieillesse, décès, invalidité) [lois du 5 avril 1928 – loi du 30 avril 1930].

1932 : Loi créant au bénéfice des salariés de l'industrie et du commerce le premier système obligatoire de versement des allocations couvrant les charges familiales (« sursalaire » familial) financées par des versements des employeurs [loi du 11 mars 1932].
Cette loi met fin à l'expérience patronale en créant un régime d'allocations familiales à partir du premier enfant à charge et en imposant aux employeurs l'affiliation aux caisses de compensation.

1935 : Social Security Act aux États-Unis sous la présidence de Franklin Théodore Roosevelt (loi du 14 août 1935). Première reconnaissance juridique du terme « sécurité sociale ».

1939 : Décret-loi intitulé « Code de la famille » coordonnant toutes les mesures prises en matière de législation et de politique familiale. Généralisation des allocations familiales (décret-loi du 29 juillet 1939).

- **La création de la Sécurité sociale, le « plan » de 1945 mis en œuvre par Pierre Laroque**

1944 : Le Conseil National de la Résistance propose dans son programme un « plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail » (mars 1944).

1945 : Ordonnances assurant la création du système de sécurité sociale en France sur le modèle « bismarckien » (gestion par les partenaires sociaux, financement par des cotisations à la charge des employeurs et des salariés) ainsi que la refonte du système des assurances sociales des années trente, reconnaissance du rôle complémentaire des mutuelles.

Si l'ordonnance du 4 octobre crée un régime général ayant vocation à rassembler l'ensemble des actifs (salariés des secteurs privé et public, exploitants agricoles, travailleurs indépendants et secteurs spécifiques d'activité), elle reconnaît également la possibilité de maintien de certains régimes particuliers de Sécurité sociale préexistants (régimes dits « spéciaux ») (ordonnances des 4 et 19 octobre 1945).

1946 : Le préambule de la Constitution de la IV^{ème} République reconnaît le droit de tous à « la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.

Tout être humain qui (...) se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ». (Constitution du 27 octobre 1946).

- **Les évolutions du système de Sécurité sociale français depuis le « plan » de 1945**

1947-1961 : Accords collectifs interprofessionnels créant les régimes de retraite complémentaire des cadres et des non-cadres (AGIRC et ARRCO rendus obligatoires par la loi du 29 décembre 1972) (accords des 14 mars 1947 et 8 décembre 1961).

1948 : Loi instaurant trois régimes spécifiques d'assurance vieillesse pour les professions non salariées non agricoles (artisans, professions industrielles et commerciales, professions libérales) (loi du 17 janvier 1948).

1952 : Loi créant le régime d'assurance vieillesse obligatoire des exploitants agricoles, géré par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) (loi du 10 juillet 1952).

1961 : Loi créant le régime autonome d'assurance maladie-maternité-invalidité obligatoire des exploitants agricoles (loi du 21 janvier 1961).

1966 : Loi créant le régime autonome d'assurance maladie maternité pour les non salariés non agricoles, géré par la CANAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des professions indépendantes) (loi du 12 juillet 1966).

Loi créant le régime d'assurance obligatoire des exploitants agricoles contre les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de la vie privée (loi du 22 décembre 1966).

1967 : Quatre ordonnances réorganisent le régime général de la Sécurité sociale. Cette réforme dite Jeanneney (du nom du ministre des Affaires sociales de l'époque) assure la séparation financière des risques dans trois « branches » distinctes (santé, vieillesse, famille).

Cette séparation financière est consacrée, au plan institutionnel, par la création de trois Caisses nationales, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS), la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). La gestion des différentes branches est confiée à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) (ordonnances du 21 août 1967).

1972-1973 : Lois rapprochant le niveau des prestations servies par les régimes des commerçants et artisans et des régimes d'assurance vieillesse des professions industrielles, commerciales et artisanales des prestations servies par le régime général (lois des 3 et 5 juillet 1972, et du 27 décembre 1973).

Loi instituant la protection obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail (loi du 25 octobre 1972).

1975 : Loi assurant la généralisation à l'ensemble de la population active de l'assurance vieillesse obligatoire (loi du 4 juillet 1975).

1978 : Tous les résidents sur le territoire français bénéficient des mêmes prestations familiales (Loi du 1^{er} janvier 1978). La branche famille du régime général est universelle et concerne l'ensemble de la population (Loi du 12 juillet 1977).

1982 : Loi abaissant l'âge de la retraite à 60 ans (loi du 26 mars 1982).

1988 : Loi créant le Revenu minimum d'insertion (RMI), prestation financée par le budget de l'Etat mais versée par les caisses d'allocations familiales (loi du 1^{er} décembre 1988).

1990 : Loi créant la contribution sociale généralisée (CSG), prélèvement assis sur l'ensemble des revenus (d'activités, de remplacement, des produits du patrimoine et des placements ou des jeux) (loi du 29 décembre 1990).

1993 : Loi réformant les retraites (augmentation de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein pour les salariés du secteur privé, prise en charge par la solidarité nationale du financement de prestations versées sans contrepartie de cotisations) (loi du 22 juillet 1993).

1996 : Ordonnance créant la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) dont le produit est affecté à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) chargée de la gestion des déficits des régimes de sécurité sociale (loi du 24 janvier 1996).

Loi réformant la Constitution de la V^{ème} République afin de créer une nouvelle catégorie de lois, loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), gages de l'association de la représentation nationale à la détermination de l'équilibre financier de la Sécurité sociale (loi du 22 février 1996).

Loi organique précisant le contenu des LFSS (vote des prévisions de recettes, des objectifs de dépenses par branche et de l'objectif national des dépenses de la Sécurité sociale) (loi du 22 juillet 1996).

1997 : Mise en place de la carte Vitale.

1999 : Loi créant la Couverture Maladie Universelle (CMU), mise en place effective le 1^{er} janvier 2000 (loi du 27 juillet 1999).

2003 : Loi portant réforme des retraites (harmonisation progressive de la durée d'assurance pour bénéficier d'une pension à taux plein entre les différents régimes, évolution progressive de cette durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie, créations de dispositifs de retraites anticipées pour les assurés ayant commencé à travailler jeune et ayant effectué de longues carrières) (loi du 21 août 2003).

2004 : Loi portant réforme de l'Assurance Maladie (création du médecin traitant, du dossier médical personnel, réforme de la gouvernance de l'assurance maladie et du système de santé, promotion des médicaments génériques, aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire, responsabilisation des assurés sociaux par la création d'un forfait de 1 euro) (loi du 13 août 2004).

2005 : Loi portant réforme de la loi organique relative aux LFSS (mise en perspective pluriannuelle du financement de la Sécurité sociale et présentation de l'équilibre des régimes par le rapprochement des recettes et des dépenses, mise en œuvre de la démarche objectifs résultats à la Sécurité sociale) (loi du 2 août 2005).

2006 : Mise en place du Régime Social des Indépendants (RSI) prévu par une ordonnance du 31 mars 2005 regroupant les régimes d'Assurance Maladie des professions libérales, des industriels, des artisans et des commerçants ainsi que les régimes d'assurance vieillesse des industriels, des artisans et des commerçants.

2008 : Promulgation de la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Création de pôle emploi. Publication du décret n° 2008-1351 du 19 décembre 2008 instituant une prime de solidarité active.

2009 : Application du RSA prévue en métropole, et, au plus tard, le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM-TOM.

Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (Loi HPST du 21 juillet 2009 de modernisation de l'ensemble du système de santé : hôpital, répartition des médecins, accès aux soins de ville, mesures de santé publique, prévention, création des ARS chargées de coordonner dans un cadre territorial l'ensemble des politiques de santé).

2010 : Loi portant réforme des retraites (recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite -de 60 à 62 ans-, prise en compte de la pénibilité, dispositif « carrières longues », amélioration des règles de calcul des retraites des femmes, lutte contre les inégalités de salaire entre hommes et femmes, meilleure protection des plus fragiles, rapprochement des règles entre fonction publique et secteur privé).

2014 : Loi du 20 janvier 2014 portant réforme des retraites avec allongement progressif de la durée de cotisation et instauration du compte pénibilité.

2016 : Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé autour de trois orientations : renforcement de la prévention, réorganisation autour des soins de proximité à partir du médecin généraliste et développement des droits des patients. Tiers - payant progressivement généralisé.

ANNEXE 1

Liste des intervenants (sous réserve de leur disponibilité)

✗ A2PC (service prévention CPAM)

- . Prévention sur les addictions : drogue, tabac (lycées), alimentation (collèges).
- . Promotion, éducation à la santé et prévention : définition et distinction (filières médico-sociales).

✗ MGEN Gironde

Présentation et rôle des organismes complémentaires.

✗ Médecins Sans Frontières

Présentation de Médecins Sans Frontières.

✗ CCAS

Présentation du rôle de prévention et des actions menées auprès des populations locales.

✗ IREPS

Présentation de l'IREPS Aquitaine. Approche sur la promotion, prévention et éducation à la santé.

✗ Coordination hospitalière – prélèvement d'organes et de tissus

Sensibilisation au prélèvement d'organes et de tissus.

✗ UNICEF

Présentation d'UNICEF et convention des droits de l'enfant.

✗ Médecins du Monde

Présentation de Médecins du Monde et de son action humanitaire, accès aux soins des populations en France.

✗ CCLIN Sud-Ouest (Aquitaine)

Présentation du CCLIN Sud-Ouest et de ses actions de la lutte contre les maladies nosocomiales.

✗ EFS

Présentation de l'EFS et sensibilisation au don de moelle osseuse.

ANNEXE 2



CONVENTION DE PRET TEMPORAIRE DES COLLECTIONS DU MUSEE NATIONAL DE L'ASSURANCE MALADIE

I. DENOMINATION DES PARTIES ET CADRE GENERAL

Madame Claudine LE GARS, Présidente du Comité Aquitain d'Histoire de la Sécurité sociale chargé de la gestion du Musée national de l'Assurance maladie déclare procéder au prêt temporaire d'une partie des collections du Musée

à nom de l'établissement scolaire

représenté par **son Directeur**

Thème de l'exposition :

Période de prêt :

Lieu de l'exposition :

Objet du prêt : 6 panneaux mobiles de l'Exposition itinérante
« C'est quoi la Sécu ? »

II. CONDITIONS DU PRET ET TRANSPORT

Ce prêt est consenti à titre gratuit pour une durée de **semaines**.

Les objets sont conditionnés pour le transport, par le personnel du Musée. Le même conditionnement devra être observé pour le retour des objets.

L'exposition sera envoyée par la poste ou pourra être retirée sur place. Les frais d'envoi seront avancés par le musée qui établira une facture pour remboursement par l'emprunteur auquel incombent les frais de transport.

Il est dressé un inventaire avant le conditionnement des objets et après leur retour. En cas d'absence de l'emprunteur ou de son représentant à cette phase d'inventaire, celui-ci reconnaît la validité des remarques qui seront faites de bonne foi par le personnel du Musée.

III. ORGANISATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE

L'emprunteur se doit de garantir l'intégrité des documents et objets prêtés, par une manipulation soignée, un mode d'exposition adapté et notamment par un contrat d'assurance adéquat.

Sa responsabilité pourra être mise en cause en cas de sinistre constaté lors de l'inventaire au retour des collections.

Fait à Lormont, le

La Présidente,

Le Représentant,

Claudine LE GARS